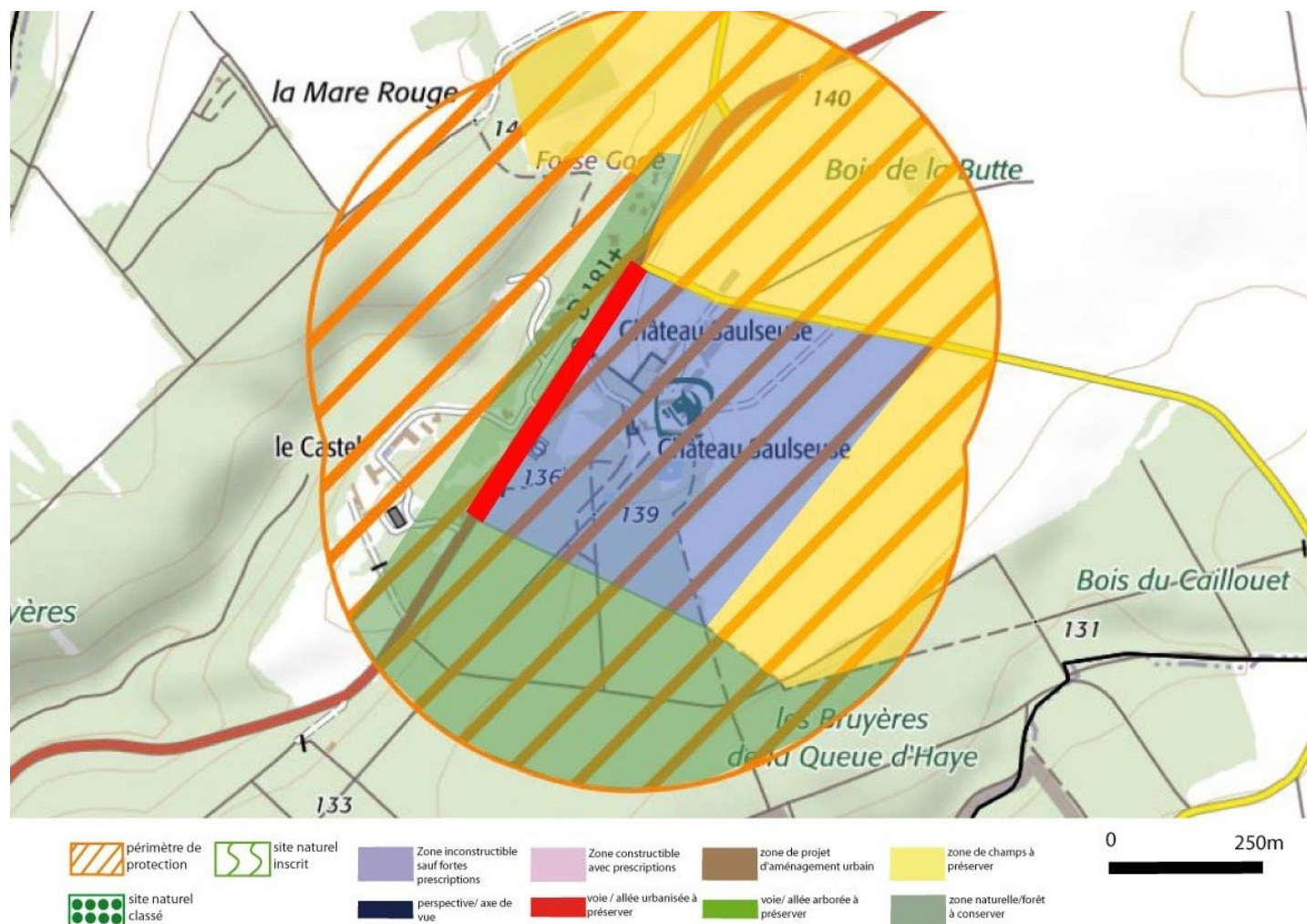


Tilly > Ancien Prieuré de Saulseuse

Il n'y a pas d'autres protections sur la commune. Le secteur est néanmoins compris dans le PPRT de l'usine SNECMA de Vernon.

L'« Ancien prieuré de Saulseuse : vestiges de l'Eglise, colombier, cellier souterrain, terrain d'assiette des bâtiments disparus, y compris l'emplacement du cloître, portail ouest, grand bassin sud avec tous les éléments subsistants, connus ou à découvrir, du réseau hydraulique, chacun en totalité situé sur les parcelles n° 5, 274 et 334 ; portail est avec les éléments subsistants du mur d'enclos situé sur la parcelle n° 327 ; façades et toitures de l'Ancien logis prioral figurant au cadastre C 5, 274, 327 et 334 » est protégé depuis le 13 juillet 2000 en tant que monument historique inscrit.

Une communauté de chanoines de Saint-Augustin est établie dans le presbytère en 1118 par Richard, curé et fils du seigneur de Tilly. Transféré au lieu-dit "Sausseuse", le prieuré est doté d'une chapelle en 1170 grâce à Goël de Baudemont. Entre 1248 et 1269, l'archevêque Eudes Rigaud visite de nombreuses fois le prieuré dont la communauté s'élève à plus de 12 chanoines. Les revenus importants permettent d'édifier une nouvelle chapelle dès la fin du XIII^e ou début du XIV^e siècle. À la nomination du roi, le prieuré tombe en commende dès 1480 et ne tarde pas à périlcliter. Au milieu du XVIII^e siècle, les chanoines désertent les lieux claustraux et en 1770 l'archevêque décide de réunir le prieuré au séminaire Saint-Nicaise de Rouen. Le prieur commendataire reçoit l'autorisation de détruire la plus grande partie des bâtiments (sauf le chœur de l'église) pour se reconstruire un logis. Vendus comme Bien National en l'an II, les restes de l'église et le logis, transformés en exploitation agricole, subissent de nouvelles dégradations.



Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans le secteur rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte en égard aux enjeux pour la préservation de l'écran du monument (voir au verso de la fiche).



Vue éloignée du château



Le choeur



Détail du choeur



Le cellier



Le colombier



Le mur de clôture

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à jaune vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1°C). Les constructions en colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en pierre ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm.)

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Le bourg de Tilly



Le bourg de Tilly



Le bourg de Tilly



Le centre équestre



La ferme



L'ancien presbytère